

publié le 04-04-2025

Décision 05-2025



Requalification des abords de la rue de la Libération
Sollicitation du Département du Nord dans le cadre de l'Aide
à la Sécurisation des routes départementales en
Agglomération (ASRDA)

Madame la Maire de GENECH,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°005-2023 du 1^{er} mars 2023 portant sur la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal complétée par la délibération n°046-2024 du 17-09-2024,

et notamment le 25° « De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

L'opération de requalification de la RD 145 rue de la Libération est conjointe avec le Département du Nord. Il s'agit pour le Département de travaux de renforcement de la chaussée, pour la commune ce sont des travaux d'aménagement de sécurité, la création de trottoirs, stationnements, la pose d'éclairage public et les aménagements paysagers.

Considérant la mise en œuvre par le Département de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) et la possibilité pour la commune de solliciter cette aide pour le volet aménagement et notamment la matérialisation de zones 20km/h pour réduire la vitesse, favoriser une conduite apaisée et sécuriser les traversées piétonnes.

Décide

De solliciter l'ASRDA du Département à hauteur de 37 280.63€ pour l'opération décrite ci-dessus estimée à 49 707.50 HT.

Le plan de financement de l'opération est annexé à la présente décision.

Fait à GENECH, le 20 mars 2025

Anne WAUQUIER
Maire de GENECH

